

[Text]

In your paper you pointed out the enormous complexity that would be involved with a dividend tax credit if you had essentially two separate income-based taxes: provincial and federal. I think it also points out the complexity the whole dividend tax credit brings to the tax system.

When I was studying tax back in the early 1970s, we had a different system. Actually, it was just changing at that point. We had the old system. You will probably recall terms like "tax-paid undistributed surplus", "capital surplus on hand", all these various other vernaculars.

I am wondering whether or not we would be better off with what I might call a corporate tax calculation that maintained, if you like, a record of retained earnings on which taxes have been paid, from which dividends could be paid, and all dividends would be tax-free if paid from there, and taxable if not. I know that is sort of opening up a can of worms. It would certainly change the political dynamic from the point of view of all these corporations that supposedly don't pay any taxes for one reason or another. In many ways it was too complicated. It also split up between capital and regular earnings. If you add just one method of account, your retained earnings could be paid out but only on an after-tax basis.

Mr. Brown: That's a huge subject on which you could write a book, and indeed books have been written on it.

There are some significant advantages in terms of tax policy in identifying separately the amounts that have been paid out of corporate surplus on which corporate tax has been paid from other amounts. It may possibly address some of Mr. Harvard's concern about corporations not paying tax and the fact it then catches up with you if you try to take the income out. It has a number of other advantages.

But it is not without its own set of complexities. For example, you have to keep track of this tax-paid surplus from other surplus, and you have to track it as it moves around the corporate world through inter-corporate dividend. But it does offer some advantages in the way that you see.

It is a very major change in the system. It is essentially what the Carter report recommended many years ago, in a slightly different format. It is the system that is in effect in Germany, in France, and in the United Kingdom. It enables you to do some other things.

• 1710

Once you cross this bridge there are various ways of getting it done. Once you decide to do it, other things get a little bit simpler. I would caution you that it's a subject we could talk about all afternoon, because it has some disadvantages and it has some very broad implications. In effect, it's the kind of change you would contemplate, provided you were going to change a lot of things in the system. To reach in and tinker with the dividend tax credit and not do anything else would probably not be a very wise idea.

The Chairman: You could probably allow us, for the most part, to get at the question and deal with what I consider to be one of the great transgressions that the accounting profession has foisted upon society, and that's

[Translation]

Dans votre document, vous soulignez l'incroyable complexité qui résulterait d'un crédit d'impôt pour dividendes s'il devait y avoir deux impôts distincts basés sur le revenu: un provincial et un fédéral. Cela fait aussi ressortir les complications qu'apporte ce crédit.

Quand j'étudiais la fiscalité au début des années 70, le système était différent. En fait, il était alors en train de changer. Nous en étions toutefois à l'ancien système. Vous vous souviendrez probablement d'expressions comme «surplus non réparti et libéré d'impôt», «surplus de capital en main», et de tout le jargon.

Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux nous en tenir à ce que j'appellerais le calcul de l'impôt des corporations qui consignait les bénéfices non répartis sur lesquels on avait payé de l'impôt, et dont on se servait pour verser les dividendes. Ainsi, tous les dividendes payés à même ces bénéfices ne seraient pas imposables tandis que les autres le seraient. Je sais que ce serait un véritable guépier qui changerait toute la dynamique politique pour les sociétés qui ne paient pas d'impôt pour une raison ou pour une autre. À bien des égards, c'était trop compliqué. On faisait aussi la distinction entre les bénéfices en capital et les bénéfices ordinaires. Si l'on ajoute seulement une méthode de comptabilité, les bénéfices non répartis ne pourraient être redistribués qu'après impôt.

M. Brown: On pourrait écrire un livre là-dessus et d'ailleurs, c'est un sujet qui en a inspiré plusieurs.

Du point de vue fiscal, il y a de grands avantages à faire la distinction entre les sommes payées à même le surplus d'une corporation sur lequel on a payé l'impôt des sociétés, des autres sommes. Le problème des sociétés qui ne paient pas d'impôt, comme l'a mentionné M. Harvard, pourrait alors être réglé puisqu'il faudrait payer l'impôt avant de répartir les revenus. C'est une formule qui présente aussi d'autres avantages.

Malheureusement, elle apporte aussi des complications. Par exemple, il faut consigner à part le surplus libéré d'impôt et retracer tous ses déplacements sous forme de dividendes versés entre sociétés. Mais la formule a toutefois des avantages.

Ce serait tout un changement. C'est en gros ce que le rapport Carter a recommandé il y a de nombreuses années, mais sous une forme légèrement différente. C'est la formule utilisée en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Cela vous permet de mettre de l'avant d'autres initiatives.

Une fois la décision prise, il y a plusieurs façons de la mettre en oeuvre. D'autres choses sont alors plus simples. Je vous avertis, nous pourrions en parler tout l'après-midi étant donné les inconvénients et les répercussions très générales qui s'y rattachent. En fait, c'est le genre de changement qu'on envisagerait si l'on prévoyait apporter beaucoup d'autres modifications incidentes. Il serait imprudent de jouer avec le crédit d'impôt pour dividendes sans apporter aucun rajustement.

Le président: Si vous permettez, je voudrais aborder l'une des pires fautes commises par les comptables aux dépens de la société. Je veux parler de l'impôt reporté. J'ai du mal à l'admettre. D'abord, l'impôt n'est pas vraiment